



**EQUIPEMENT**

Equipement électrique 12 V

Feux de route TS 8231 6014S DOT H 72  
 Feux de croisement id. Feux de position SAE IP71AR  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur 2/SPARTON HI + LO Niv. sonore 94 dB/A  
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui  
 Feux arrières AB SAE IST 3 Catadioptrés I (E)  
 Feux stop AB SAE IST 3 Feux de recul 2/séparés  
 Eclair. plaque contr. 1/au centre Plaque forme haute/oblongue  
 Rétroviseur à l'intér. + à gauche Indic. vitesse km/h  
 Indic. direction clign. 4/  
 AV SAE IP 71 AR AR AB SAE IST 3  
 Avert. clign. oui Lampes de travail -  
 Antivol: verrou de direction

**INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION**

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type A M C Javelin  
 Homologation n° CH 0025 09  
 Forme de la carr. limousine  
 Places ass. : Total 5 ( 2 avant)  
 Poids à vide 1480 Carburant B  
 CV 25,36  
 Charge utile - Cylindrée 4979 cm<sup>3</sup>  
 Poids total 1966 Poids de l'ensemble -

**REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:** No de châssis du vhc.homologué = A3C797H 1021229

**Modifications par l'importateur:**

- montage d'une seconde plaquette du constructeur avec le No du châssis, à gauche dans la porte
- 2 catadioptrés supplémentaires sont montés selon les prescriptions

**Variante des feux avant:**

- feux de route et de croisement HCR (E)
- feux de position A (E) dans HCR §)
- feux de gabarit latéraux avant SAE PIA 71 AB (complément angle de visibilité)
- clignoteurs SAE IP 70 AE §)

§) La distance entre le bord du véhicule et celui des clignoteurs d'origine est admise selon décision de la DFP du 25.6.74.

Remplace FH CH 0025 09 du 4.7.74  
 variante de feux AV

Zurich, 23.11.72 / Berne, 4.7. / 13.8.74

Voiture de tourisme

A M C

J a v e l i n  
(moteur : H)

CH 0025 09

F I C H E    C O M P L E M E N T A I R E    I.

Homologation de contrôle du 18.10.73 à Zurich - Br

Contrôle des circuits : par différence de pression; lampe-témoin combinée avec frein à main

Ceintures de sécurité : selon les normes USA

CO : 0,2 % et selon ECE 15

Déparasitage : OCE, annexe 8, chiffre 4 (D)

Complément du 17.12.75 - Schw

Satisfait aux prescriptions selon ECE 15, modification 01, avec boîte automatique, 3 vitesses.